

PAROLES DE NOS PARTENAIRES

MEDEF

Le troisième Plan Santé au Travail, feuille de route pour la période de 2016 à 2020, est le fruit d'une construction avec les partenaires sociaux. Il a introduit un véritable changement de paradigme en plaçant la prévention des risques professionnels au cœur plutôt que de poursuivre dans une stricte logique de réparation.

Le MEDEF se satisfait de ce que, grâce à son engagement, la COG de la branche AT-MP 2018-2022 (exclusivement financée par des cotisations patronales), donne une priorité forte à la prévention des risques professionnels en cohérence avec le PST 3 (85 M€ supplémentaires par an les 3 premières années, 100 M€ pour les deux dernières années). Pour le MEDEF, il s'agit de réaffecter une partie des excédents de la branche à des mesures en faveur des entreprises pour optimiser les conditions de travail et accompagner des mutations essentielles dans l'industrie.

CFDT

L'Union Régionale CFDT et le PRST 3

La CFDT Auvergne-Rhône-Alpes s'est mobilisée dans la construction du PRST3 avec la volonté que les partenaires sociaux en définissent les orientations. Cette première phase a permis un débat intéressant et surtout de fixer des priorités à partir des réalités régionales.

Le plan donne la priorité à la prévention primaire, souhaite agir pour prévenir l'usure professionnelle et la pénibilité, il priorise également l'action en faveur du maintien dans l'emploi.

Aujourd'hui les actions du plan se déploient et l'Union Régionale Interprofessionnelle CFDT agit pour faire connaître et valoriser ces actions, informer les équipes CFDT, utiliser les différents supports élaborés

Pour la CFDT ces priorités et actions doivent aussi se traduire dans les entreprises par un dialogue social renforcé sur ces questions pour trouver des solutions et avoir des résultats visibles par les salariés.



AGENDA

20/11/2018

Séminaire du PRST :

contact : nathalie.blanc@direccte.gouv.fr

23/11/2018

Réunion interclub des coordonnateurs SPS

27 au 30/11/2018

Salon POLLUTEC

22/01/2019

Réunion des entreprises de désamiantage à Clermont-Ferrand

29/01/2019

Réunion des entreprises de désamiantage à Villefontaine

8 février 2019

Réunion de l'association des coordinateurs SPS à Clermont-Ferrand

En savoir plus

Site de la Direccte :

www.auvergne-rhone-alpes.direccte.gouv.fr/Travail-et-relations-sociales

Site du Ministère du travail :

www.travail-emploi.gouv.fr/

n°3
novembre
2018

2016
2020

PRST3

BULLETIN

**Plan régional
santé au travail**
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

ÉDITO

Le 3ème plan régional santé au travail a été lancé il y a maintenant un an.

Depuis, une vingtaine de groupes de travail s'attèle à sa mise en œuvre et à la réalisation des objectifs fixés dans les fiches actions écrites au premier semestre 2017.

Notre volonté de production et de travail partenarial se concrétise donc comme nous l'avions souhaité.

Les productions sont partagées via le système d'information dédié, SI PST, visible par tous les partenaires d'Auvergne-Rhône-Alpes, mais aussi dans toutes les autres régions (cf infra).

Pour donner une large audience aux travaux déjà réalisés et répondre à l'engagement pris d'informer partenaires sociaux et préventeurs, la DIRECCTE organise un séminaire le 20 novembre 2018 à l'INTEFP.

Lors de cette rencontre, le résultat des groupes de travail sera présenté à l'ensemble des parties prenantes, ainsi qu'aux membres du comité régional d'orientation des conditions de travail (CROCT).

Nous vous proposons également d'y aborder les questions de mode de fonctionnement des groupes de travail, d'organisation des travaux, de communication, afin de procéder à des améliorations s'il y a lieu. Un questionnaire a été diffusé au cours de l'été à cet effet, dont les réponses serviront de base de travail à plusieurs ateliers de réflexion et propositions.

Nous poursuivons ainsi l'appropriation par tous de l'ambition partagée d'une mise en œuvre effective de ce PRST 3, au service de l'amélioration de la santé au travail.

Jean-François BENEVISE
DIRECCTE Auvergne-Rhône-Alpes

ARACT

Le PRST, cadre privilégié d'une vision partagée de la QVT en Auvergne Rhône-Alpes

Depuis l'accord national interprofessionnel de 2013 relatif à la Qualité de Vie au Travail (QVT) et l'Égalité Professionnelle, l'ARACT Auvergne-Rhône-Alpes a déployé des méthodologies d'intervention dans les entreprises du territoire pour accompagner la mise en place de démarches QVT durables au sein des organisations.

Si aujourd'hui l'ARACT poursuit ses expérimentations pour permettre aux entreprises de progresser vers un management du travail plus global, un nouvel enjeu émerge : partager cette expertise avec les autres acteurs de la prévention et de la santé au travail du territoire.

L'objectif est de confronter - dans une dynamique féconde - les différentes manières d'appréhender le sujet, de croiser les points de vue et de faire converger les pratiques.

Aussi le cadre partenarial offert par le Plan Régional de Santé au Travail est-il apparu comme l'opportunité d'accueillir ces échanges pour déployer ensuite largement des savoir-faire partagés en région.

Parmi les priorités de ce groupe de travail QVT dont l'ARACT est pilote : partager outils et méthodes avec les autres acteurs de la prévention et les partenaires sociaux. En effet, la question de la QVT pourrait se retrouver à l'agenda social des discussions interprofessionnelles qui s'ouvrent en parallèle de la réforme du système de santé-sécurité au travail. Il apparaît ainsi primordial que puisse être partagée au niveau local une vision de la QVT comme cadre indispensable à l'amélioration durable des conditions de travail en Auvergne-Rhône-Alpes.

Points d'étape du PRST 3

Elence

Le dispositif ÉLENCE est un projet partenarial innovant public-privé dont l'ambition est de mettre l'humain au cœur de la stratégie des entreprises, au service de leur performance globale.

En quelques chiffres, ÉLENCE c'est trois ans de travaux, douze chantiers opérationnels, une cinquantaine d'entreprises accompagnées et une soixantaine d'acteurs impliqués (consultants, grandes écoles, acteurs de la formation continue, réseaux -AEH, institut Condorcet...-, chercheurs, ...).

Ce projet conduit en Auvergne-Rhône-Alpes est porté par l'AGERA, APICIL, l'ARACT, la CARSAT, la DIRECCTE, l'ECAM, le Conseil régional et Thésame. Il arrive à la fin d'une étape avec la capitalisation des différents outils et enseignements, l'organisation d'un colloque le 7 novembre 2018 et la construction d'un nouveau modèle « Elence2 » afin de poursuivre et élargir la dynamique enclenchée. Pour plus d'informations : www.elence.fr



Qualité de Vie au Travail (QVT)

Dans l'objectif de formaliser des repères communs entre partenaires du PRST sur la QVT, 5 réunions ont permis d'aboutir à un document de travail qui pose des principes partagés, des repères thématiques et méthodologiques pour circonscrire la QVT (centralité du travail et de son organisation, dialogue social comme vecteur, exclusion des seules actions de cohésion d'équipe) et la différencier de la prévention des RPS. Par ailleurs, le groupe a identifié des points de vigilance : la place du management dans la QVT ou encore le suivi de l'effectivité des accords QVT par les partenaires sociaux. Un livrable est envisagé pour permettre une valorisation des travaux. En outre, si les difficultés à se réunir dues à la dispersion géographique des membres subsistent, le groupe constate qu'il n'a pas réussi à attirer davantage de partenaires sociaux - à l'exception de la CFE-CGC - pour enrichir les échanges et travailler sur des perspectives de déploiement.



Gaz de fumigation

L'action gaz de fumigation mobilise la CARSAT et en moyenne 4 services de santé au travail d'Auvergne-Rhône-Alpes. Des accidents ont mis en avant l'exposition aiguë à des gaz de fumigation de salariés qui déchargent les conteneurs. De plus, des mesurages d'ambiances effectués par la CARSAT ont mis en avant des expositions chroniques des salariés à proximité de marchandises émissives en produits chimiques dans les zones de stockage.

Un groupe de travail du PRST s'est donc constitué et s'est réuni 3 fois. Les actions déjà menées sont les suivantes :

- Recensement auprès des régions mobilisées dans le PRST3, dans le but de voir les stratégies et partager les informations issues du terrain.
- Restitution des différents contrôles menés respectivement par la Direccte et la Carsat : mise en avant des problématiques d'identification des conteneurs fumigués, de la difficulté d'identification des gaz utilisés, de l'absence de traçabilité et mise en avant également de bonnes pratiques mises en place par des entreprises.
- Questionnaire à destination des services de santé au travail (SST) pour connaître leurs attentes sur cette thématique. Le retour a mis en avant le fort intérêt pour cette problématique, une méconnaissance par les SST, la volonté de monter en compétence et l'intérêt pour la tenue d'un colloque faisant intervenir des experts sur le sujet.
- Rapprochement décidé avec le groupement d'entreprises du Pil'es du Nord Isère, qui travaille sur cette thématique, pour les intégrer aux travaux et valoriser les bonnes pratiques mises en place par une ou deux entreprises.
- Rapprochement décidé avec la répression des fraudes sur la thématique des marchandises émissives pour approfondir cet aspect de l'action fort méconnu des préventeurs.



Diagnostic territorial

Les partenaires sociaux ont souhaité, dans le cadre du PRST 3, accompagner les préventeurs dans la mise en place d'actions plus pertinentes et efficaces. Le groupe de travail chargé d'élaborer un diagnostic territorial en santé et sécurité a construit, en lien avec les détenteurs de bases de données, un annuaire pour informer l'ensemble des préventeurs des données disponibles.

Il a également travaillé à l'identification d'une dizaine de données Santé Travail pertinentes et dont la saisie harmonisée sera proposée aux Services de Santé au Travail Interentreprises. L'adhésion de ces services à cette démarche, au bénéfice de la prévention des risques professionnels, est essentielle pour améliorer l'efficacité de notre action dans les entreprises.

Risque psychosociaux (RPS)

Impulsée par le service de santé au travail AIST43, une expérimentation a été engagée en Haute-Loire afin d'améliorer le traitement des demandes individuelles ou collectives en prévention des RPS. Ainsi le 22 juin dernier au Puy en Velay, le groupe de travail du PRST a organisé une journée d'échanges réunissant une cinquantaine d'acteurs du département (inspection du travail, équipe pluridisciplinaire de l'AIST43, CARSAT, chargés de mission ARACT) sur le thème « Prévention des RPS : quel travail partenarial ? ». Cette rencontre a permis aux acteurs du territoire de faire le point sur l'état des connaissances en RPS, d'échanger sur les pratiques, les rôles, missions et limites de chacun permettant ainsi d'améliorer le traitement des demandes individuelles ou collectives en prévention des RPS. Suite à ce premier temps, le groupe de travail s'appuiera sur l'évaluation de l'action pour engager des pistes nouvelles de travail.

Système d'Information Plan Santé au Travail (SI PST)

Le 3ème Plan Santé Travail et ses déclinaisons régionales font l'objet dans toute la France d'actions concrètes associant les préventeurs et les partenaires sociaux pour faire progresser la prévention des risques professionnels.

L'appliquet informatique SI PST permet d'accéder à des informations sur l'état d'avancement de ces actions nationales et régionales et aux documents réalisés dans ce cadre.

La DIRECCTE Auvergne - Rhône-Alpes a souhaité donner un accès à ces informations à toutes les personnes impliquées dans le pilotage et la mise en œuvre du PRST afin que tous puissent s'enrichir des dynamiques engagées ailleurs. Chaque personne concernée recevra par mail des précisions sur les modalités d'accès à SI PST qui sera présenté lors du séminaire qui se tiendra le 20 novembre prochain à Marcy l'étoile (cf. agenda).



Agriculture

L'action 1.3.3. du PRST 3, en lien avec le plan Ecophyto 2, vise à renforcer les connaissances en matière de prévention du risque chimique auprès des utilisateurs professionnels agricoles. Elle met l'accent sur l'actualisation des connaissances en matière de prévention du risque chimique auprès de ces utilisateurs, tout en les sensibilisant à leur exposition aux produits phytopharmaceutiques.

Pour cela, il est nécessaire de renforcer la communication des conseillers de vente en matière de santé et sécurité dans les points de vente de produits phytopharmaceutiques professionnels.

Le principe d'un totem d'information a été retenu, issu d'une précédente action Ecophyto 1/PRST 2 menée en ex-Auvergne, et ayant montré un grand intérêt auprès des vendeurs professionnels.

Ce Totem rappelle l'importance du port de protections et inclura notamment une attention sur la lecture de la fiche de données de sécurité et de l'étiquette de sécurité des produits phytopharmaceutiques.



Prévention de l'usure professionnelle des conducteurs dans les transports urbains

Le groupe de travail a commencé ses travaux en juin. Dès la 1ère réunion, nous avons été agréablement surpris de la forte implication des médecins du travail concernés. Une demande forte et une attente légitime marquent leur présence. La deuxième réunion a eu lieu en septembre afin de constituer deux sous-groupes, l'un regroupant le personnel de santé pour lancer, sous le contrôle du Professeur CHARBOTEL de l'UMRESTTE, une étude épidémiologique via EVEREST en incluant les premiers résultats du deuxième groupe de travail travaillant sur la création des grilles de lecture des typologies physiques des lignes de bus et des organisations de travail. Cette double démarche permettra de mettre en évidence les organisations du travail, les typologies de lignes et les matériels participant à la prévention de la santé des conducteurs urbains de voyageurs. Nous pourrions ensuite, construire des préconisations à destination des préventeurs, des SST, des entreprises mais également des donneurs d'ordres.

